

## Communiqué de presse

Bâle, 11 septembre 2008

Les initiants de l'initiative du PRD zurichois contre le droit de recours des organisations lancent leur campagne :

### **Vade-mecum sur les arguments des initiants**

Demain, 12 septembre 2008, le comité mené par Doris Fiala lancera sa campagne sur l'initiative des radicaux zurichois. L'alliance de 23 organisations sportives proches de la nature, de protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine présente, dans cette perspective, un vade-mecum. Le Parlement et les organisations ont réagi depuis longtemps aux reproches d'abus : les bases légales du droit de recours des organisations ont été révisées dès 2007 et les organisations environnementales travaillent plus que jamais avec application et retenue.

Beat Jans de Pro Natura regrette que les initiants cherchent à mettre en opposition démocratie et état de droit : « *Ce ne sont pas les organisations environnementales, mais la nature et notre qualité de vie suisse qui en pâtiront* ». Les lois en matière de protection de la nature ont été approuvées démocratiquement par le Parlement et pour certaines, par le peuple. Pour Beat Jans « *il est totalement incompréhensible que des parlementaires acceptent que des lois puissent être contournées par des assemblées communales ou des autorités* ».

### **Un vent contraire provenant de milieux inattendus**

L'initiative n'est pas soutenue par des milieux en faveur desquels les initiants s'engagent soit-disant:

- L'organisation de commerces de détail, espace.mobilité (Coop, Migros, Ikea, etc.), relève que « *l'initiative du Parti radical ne résout pas les problèmes fondamentaux et clairement identifiés qui subsistent dans la loi sur la protection de l'environnement. La voie choisie par le Parlement apparaît plus pertinente que l'initiative du Parti radical.* »
- La Fédération suisse de tourisme laisse la liberté de vote sur l'initiative et relève dans sa prise de position du 8 mars 2008 sur l'ordonnance relative à l'EIE que « *l'obligation d'examiner liée à l'étude de l'impact sur l'environnement et au droit de recours a conduit, ces dernières années, à une nette amélioration de la situation environnementale en Suisse. Raison pour laquelle la FST soutient la révision du droit de recours des organisations instiguée par le Conseiller aux Etats Hofmann. La FST ne soutient pas d'autres propositions, ni la suppression de l'étude de l'impact sur l'environnement* ».
- Les délégués de l'Union des arts et métiers de Bâle-Ville ont annoncé le 9.9.08 qu'ils plaident le non à l'initiative.
- Des professeurs de droit appellent à rejeter l'initiative au nom de l'état de droit. (contact: Enrica Riva, Ordinarius für Öffentliches Recht , 031 381 72 87.)

Avec leur vade-mecum sur les arguments des initiants (cf. annexe), les organisations environnementales donnent des éclaircissements sur les éléments principaux.

Pour toute question complémentaire: François Turrian, ASPO/BirdLife Suisse, 079 318 77 75; Beat Jans, Pro Natura, 076 346 86 43; Raimund Rodewald, fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, 079 406 40 47; Philipp Maurer, Patrimoine suisse, 044 254 57 00; Hans Peter Fricker, WWF, 078 850 19 49.

**PS :** Beat Jans se trouvera sur les lieux de la conférence de presse des initiants du 12 septembre.

**Organisations responsables:** Aqua Viva + Archéologie Suisse + ASPO/BirdLife Suisse + ATE Suisse + Club Alpin Suisse CAS + Equiterre + Fédération Suisse des Amis de la Nature + Fédération Suisse de Pêche + Fondation suisse de l'énergie + Fondation Suisse de la Greina + Fondation Suisse pour la pratique environnementale PUSCH + Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage + Greenpeace + Helvetia Nostra/Fondation Franz Weber + Initiative des Alpes + Mountain Wilderness + Médecins en faveur de l'environnement + Patrimoine Suisse + Pro Natura Suisse + Rheinaubund + Société Suisse de Spéléologie + Suisse Rando + WWF Suisse.